

# Expérience internationale à l'ESAPI

---

## PROGRAMME DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE AU PARIS SCHOOL OF INTERNATIONAL AFFAIRS AT SCIENCES PO

L'ESAPI a signé en 2013 une entente de mobilité étudiante avec le *Paris School of International Affairs* à Sciences Po. Durant les sessions d'automne de la deuxième année du programme, **4 étudiants du programme API** pourront y étudier. Seuls les étudiants sélectionnés par l'École pourront participer à ce programme d'échange. <http://www.sciencespo.fr/psia/>

**Nombre de place** : quatre (4) places par année académique sont réservées pour les étudiants du programme API. Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas attribuer les places si les candidatures ne satisfont pas les critères requis de sélection et de satisfaction des exigences du programme API.

**Délai de candidature** : **10 janvier de chaque année, 15.30**. Les candidatures doivent être envoyées par e-mail à l'ESAPI ([api@uottawa.ca](mailto:api@uottawa.ca))

**Dossier de candidature** : le dossier doit comprendre une lettre d'intérêt soulignant les motivations et bénéfices de l'échange pour l'étudiant ainsi qu'un CV (2 pages maximum). Les dossiers incomplets ou non-soumis dans les délais entraîneront automatiquement le rejet de la candidature. Les candidats doivent impérativement être inscrits à leur séminaire d'intégration au semestre d'hiver de la 1<sup>ère</sup> année.

**Processus de sélection** : le processus de sélection est un processus compétitif basé sur le mérite. La sélection des étudiants se fait sur dossier par un comité de sélection composé de trois professeurs de l'École. Les critères de sélection prennent en compte la réalisation scolaire, la motivation et l'intérêt de l'échange pour l'étudiant ainsi que la capacité à graduer dans les délais prescrits par les exigences du programme API. Le comité de sélection se réserve la possibilité de procéder à des entretiens si et uniquement si il l'estime nécessaire à la bonne sélection des dossiers. Seules les candidatures contenant l'inscription au séminaire d'intégration au semestre d'hiver de la 1<sup>ère</sup> année seront considérées.

**Annnonce de la sélection** : L'annonce de la sélection des candidats se fait en principe lors de la dernière semaine de janvier. Le comité de sélection se réserve le droit de repousser l'annonce de la sélection si les circonstances l'imposent.

**Frais de scolarité** : Les étudiants doivent s'acquitter des frais de scolarité à l'Université d'Ottawa comme usuel.

**Soutien financier et démarche d'immigration** : le bureau international accorde un soutien financier sous forme de bourse de mobilité de 1000\$.

L'ESAPI n'accorde pas de soutien financier. Les étudiants doivent couvrir les frais liés à l'échange et prendre les mesures nécessaires quand à l'arrangement du billet d'avion, l'arrangement du logement et de la vie sur place ainsi que la couverture d'assurance maladie et accident requise. Les étudiants doivent également faire les démarches nécessaires quant à leur statut d'immigration en France.

**Démarche administratives** : une fois sélectionné, l'étudiant doit compléter démarches administratives nécessaires à l'échange auprès du Bureau international.

<http://www.international.uottawa.ca/fr/sortant/echanges/documents.html>

**Durée de l'échange** : l'échange dure 1 semestre et prend place durant le semestre d'automne de la deuxième année du programme.

**Nombre de cours autorisés** : Trois cours au Paris School of International Affairs peuvent être suivis. Ces cours doivent tous être du niveau des études supérieures et comptabiliser un minimum de 24 heures de contact chacun. Une exception peut éventuellement être accordée sur justification pour suivre des cours additionnels au niveau des études supérieures. La coordinatrice des études supérieures se réserve le droit de ne pas accorder la dérogation si elle n'est pas justifiée ou n'est pas compatible avec les exigences du programme API.

**Approbation des cours** : la sélection des cours doit être approuvée par le coordinateur des études graduées de l'ESAPI. Pour ce faire, les étudiants doivent fournir les plans de cours, le cas échéant les descriptions détaillées des cours, au coordinateur par email au plus tard 1 semaine avant la date de dépôt officiel fixée par le Bureau International. Les étudiants peuvent sélectionner un maximum de cinq cours pour approbation et en choisir par la suite trois parmi 5 approuvés (sauf dérogation).

**Satisfaction des exigences du programme API** : Au moment de l'inscription aux cours du Paris School of International Affairs, l'étudiant doit avoir réussi les cours obligatoires du programme API ainsi qu'avoir réussi 1 séminaire d'intégration et 1 cours à option. Le coordinateur du programme API se réserve le droit de refuser la mobilité internationale si ces exigences ne sont pas satisfaites.

**Formule de conversion des crédits de cours** : 3 cours réussis de 24 heures chacun au Paris School of International Affairs sont convertis en 6 crédits de cours du programme API. Ces crédits de cours sont comptabilisés comme des crédits programme API.

**Combinaison d'expérience internationale** : Les étudiants peuvent combiner les expériences internationales de la manière suivante :

1 Mobilité étudiante (Paris ou Kobe ou un autre échange international organisé par le Bureau International)

+ 1 cours d'école d'été (Oxford ou Jérusalem ou une autre école d'été)

+ 1 stage international (Stages dans les missions canadiennes ou Stage au Washington Center)

= 3 expériences internationales au maximum

**Double application Paris-Kobe** : les doubles candidatures sont autorisées. Un dossier complet de candidature doit être soumis pour chaque programme de mobilité étudiante séparément. Les étudiants appliquant aux deux programmes doivent indiquer dans leurs deux lettres d'intérêt leur choix prioritaire, ceci à titre indicatif uniquement. Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas respecter le choix prioritaire de l'étudiant. Si la double application est possible, il n'est pas possible de combiner deux expériences de mobilité étudiante.

**Double application à Paris et un autre programme de mobilité d'étudiant de l'Université d'Ottawa** : les doubles candidatures sont autorisées. Un dossier complet de candidature doit être soumis pour chaque programme de mobilité séparément. Les étudiants appliquant à deux programmes doivent indiquer dans leur lettre d'intérêt pour l'échange avec Paris leur choix prioritaire, ceci à titre indicatif uniquement. Si la double application est possible, il n'est pas possible de combiner deux expériences de mobilité étudiante.